

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire le 15 février 2024 à 18h30 en
Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 10 - nombre de votants : 10

Étaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy
CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET (arrivée à la question 3 : SIRP).

Était absente excusée : Gwennaëlle LE CLECH

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 31/01/2024, affichée le 31/01/2024

La séance a été publique – Fin de la séance à 20 h 30

ORDRE DU JOUR (modification dans l'ordre des points abordés et rajout du point 11) :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023
- Communes nouvelles
- SIRP
- Instruction dossiers Droit du Sol
- Travaux d'enfouissement de réseaux (en parallèle des travaux d'assainissement collectif)
- Gites communaux : modification des tarifs
- Division parcellaire à Saint-Sylvain
- Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Eclairage Public – étude énergétique communale du Crédit Agricole
- Adhésion à La Fondation du Patrimoine
- Devis n° DE00000376 du 18/10/2022 de l'entreprise MT COUVERTURE
- Courriers divers - Questions diverses

DCM 2024 – 001 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 novembre 2023

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2021-13110 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-13111 du même jour,
relatifs aux règles de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente,
-par 8 voix et 1 abstention (Guy CHANTEMILANT, absent à cette réunion),

- Approuve le Procès-Verbal de la séance de conseil municipal du 13 novembre 2023

DCM 2024 – 002 – Communes nouvelles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une possibilité de constituer une commune nouvelle.

Si un regroupement avec la commune de Bruère-Allichamps se concrétisait, la commune nouvelle serait
d'environ 900 habitants ; s'il y avait un regroupement des trois communes Bruère-La Celle – Farges, le nombre
d'habitants serait de 1173 habitants pour un territoire de 3500 hectares environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- demande à Monsieur le Maire à approfondir le sujet et de lister les avantages et inconvénients de la création
d'une commune nouvelle à deux (Bruère-La Celle) ou à trois (Bruère-Farges-La Celle).

SIRP

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal la fermeture d'une classe d'école du SIRP BRUÈRE-
LA CELLE – FARGES à la rentrée de septembre. La classe concernée n'est pas encore déterminée

DCM 2024 – 003 – Instruction dossiers Droit du Sol

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-028 du 1^{er} juin 2021 informant le conseil que dès
l'approbation du PLUI valant programme de l'Habitat, la commune serait dotée de la compétence urbanisme, et
rappelle qu'en conséquence la Commune avait acté par convention un partenariat avec la Commune de Saint-
Amand-Montrond, leur confiant l'externalisation de l'instruction du droit des sols.

Par courrier du 08 décembre 2023, la Commune de Saint Amand Montrond a dénoncé cette convention,
obligeant les communes adhérentes :

- soit de gérer directement l'instruction des documents d'urbanisme par leurs services
- soit d'externaliser l'instruction des documents d'urbanisme par un autre prestataire.